

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/C/W/551/Add.1

14 octobre 2010

(10-5280)

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 66:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC

AUSTRALIE

Addendum

La communication ci-après, datée du 11 octobre 2010, est distribuée à la demande de la délégation de l'Australie.

1. Le rapport ci-après actualise le rapport présenté par l'Australie en octobre 2009 conformément au paragraphe 1 de la Décision du Conseil des ADPIC du 19 février 2003 sur la "mise en œuvre de l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC" (IP/C/28), qui invite les pays développés Membres à présenter des rapports annuels sur les mesures qu'ils ont prises ou envisagent de prendre conformément à leurs engagements au titre de l'article 66:2.

2. L'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC dispose ce qui suit: "Les pays développés Membres offriront des incitations aux entreprises et institutions sur leur territoire afin de promouvoir et d'encourager le transfert de technologie vers les pays les moins avancés Membres pour leur permettre de se doter d'une base technologique solide et viable".

3. Dans le présent rapport, le transfert de technologie s'entend comme incluant la formation, l'enseignement et le savoir.

I. TYPE D'INCITATIONS

4. Le transfert de technologie de l'Australie vers les pays les moins avancés (PMA) s'opère par l'instauration d'un cadre de propriété intellectuelle solide dans les PMA, au moyen d'incitations faisant partie du programme bilatéral et régional d'aide au développement du gouvernement et à travers des activités liées à l'exportation constituant un produit du fonctionnement du marché. Le transfert de technologie peut avoir lieu par le biais des exportations et des investissements extérieurs ou directs des entreprises australiennes dans d'autres pays. Ce transfert de technologie peut s'effectuer dans le cadre de coentreprises entre des entreprises australiennes et des entreprises ou gouvernements étrangers.

5. L'Australie reconnaît que le transfert de technologie, la croissance économique et la réduction de la pauvreté sont stimulés de manière optimale dans le cadre d'une économie efficace, ouverte et fondée sur les lois du marché. Un élément essentiel de ce cadre est la bonne gouvernance. L'Australie fournit aux PMA de nombreuses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine de la gouvernance. Cela inclut l'amélioration de la gestion économique et

financière, le renforcement de l'application du principe de la primauté du droit et de la justice, l'amélioration de l'efficacité du secteur public, ainsi que le développement de la société civile et des droits de l'homme.

6. L'Australie estime que l'enseignement offert aux ressortissants des PMA dans les universités australiennes (ou autres) et la formation de ces ressortissants à l'utilisation et à la maîtrise de matériel de haute technologie sont deux des moyens les plus efficaces de transférer la technologie et le savoir qui peuvent ensuite être enseignés et diffusés dans les PMA. Par conséquent, une grande partie de l'aide australienne concerne l'enseignement et la formation.

II. ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX OFFRANT DES INCITATIONS

7. Le présent rapport fournit des informations sur les activités menées par un certain nombre d'organismes gouvernementaux australiens, y compris l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), le Département du changement climatique et de l'efficacité énergétique, l'Office australien de la propriété intellectuelle (IP Australia) et Austrade.

III. ENTREPRISES ET INSTITUTIONS HABILITÉES À OFFRIR DES INCITATIONS

8. L'immense majorité des activités d'aide au développement menées par l'Australie est mise en œuvre par des organisations et des personnes sélectionnées à la suite d'une procédure d'appel d'offres. L'aide de l'Australie aux PMA est déliée depuis 2001, ce qui permet à des organisations non australiennes de soumissionner pour l'obtention de contrats de fourniture de biens et services destinés au programme bilatéral et multilatéral d'aide au développement.

IV. TECHNOLOGIE APPROPRIÉE

9. Pour que le développement soit durable, il est essentiel que le transfert de technologie soit adapté aux besoins du pays concerné. À cette fin, l'Australie élabore conjointement avec tous les principaux pays partenaires des stratégies par pays qui constituent la base de l'aide au développement. Ces stratégies reposent sur une analyse des besoins de développement de chaque pays et sur un dialogue avec les gouvernements partenaires, qui sont les moyens les plus efficaces dont dispose l'Australie pour répondre à ces besoins. L'Australie participe à de nombreux partenariats de travail avec un certain nombre d'organisations internationales et communautaires afin de garantir l'harmonisation des ressources et l'apport d'une aide bien ciblée.

V. SUIVI ET ÉVALUATION

10. Le suivi et l'évaluation de l'efficacité et des résultats de l'aide au développement constituent des préoccupations essentielles pour le programme d'aide australien. Un ensemble de mécanismes et d'experts interviennent dans ce processus et permettent de garantir l'efficacité des incitations financières, y compris la Commission de contrôle de l'AusAID, les Groupes consultatifs de haut niveau, le Conseil consultatif en matière d'aide, la Commission pour la coopération en matière de développement, les examens par des pairs et les enquêtes menées par les entreprises. Afin de se positionner à l'avant-garde de l'action menée dans le monde pour améliorer l'efficacité du développement, l'Australie a créé en 2006 au sein de l'AusAID le Bureau de l'efficacité du développement.

VI. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES INCITATIONS RELATIVES AU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE VERS LES PMA

11. L'assistance technique fournie par l'Australie aux PMA en 2009-2010 est résumée au tableau de l'annexe 1. Les chiffres (préliminaires) rendent compte de l'importance du transfert de savoir et du

renforcement des capacités qui ont lieu dans le cadre de l'assistance technique. La valeur totale de l'aide fournie par l'Australie aux PMA en 2009-2010 s'est élevée à 1 057 597 671,93 dollars australiens.¹

VII. PROGRAMMES BILATÉRAUX

12. On trouvera ci-après des exemples d'activités bilatérales, menées par l'AusAID, pour lesquelles le transfert de technologie ou d'investissement représente un élément important ou un objectif primordial.

A. ÎLES SALOMON

13. L'Australie s'est engagée à octroyer aux Îles Salomon une aide au développement bilatérale estimée à 51 millions de dollars australiens en 2010-2011. Les initiatives comportant un élément d'assistance technique comprennent le soutien apporté au Ministère de la santé et des services médicaux dans les domaines des marchés publics, de la formation à la vulgarisation agricole dans le cadre du Programme des moyens de subsistance agricoles, et le soutien technique fourni au Ministère des terres.

B. ÎLES SALOMON – RAMSI

14. Le Programme de gouvernance économique de la RAMSI renforce les capacités des fonctions de base du Ministère des finances et du Trésor afin de leur permettre de donner suite aux priorités des politiques publiques des Îles Salomon, et d'appuyer le Ministère dans son programme de réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques et à obtenir une croissance économique durable.

C. VANUATU – GOUVERNANCE POUR LA CROISSANCE

15. L'Australie soutient le gouvernement de Vanuatu dans le cadre du programme de gouvernance pour la croissance d'un montant de 37 millions de dollars australiens pour la période 2007-2012. Vanuatu et l'Australie prévoient de travailler ensemble pour identifier et surmonter les problèmes de gouvernance qui font obstacle à une croissance diversifiée, à la fourniture efficace des services et à la réduction de la pauvreté, en particulier parmi la population rurale de Vanuatu. Le programme s'appuie sur diverses approches en matière d'aide, notamment l'assistance technique, les dons, l'investissement direct en tant qu'incitations et la mobilisation d'organisations internationales et d'autres donateurs.

D. TIMOR-LESTE

16. L'assistance fournie par l'Australie au Timor-Leste accorde une grande importance à la formation en vue de développer les capacités de la population timoraise. Elle comprend l'octroi de bourses d'études dans des institutions tertiaires australiennes. En outre, l'Australie a apporté un soutien aux programmes de formation professionnelle du Timor-Leste afin d'assurer la formation de plus de 10 000 Timorais dans des industries à forte demande telles que le bâtiment, la construction, les services de santé et l'hôtellerie. Les programmes de développement professionnel financés par l'Australie ont permis de former des fonctionnaires, des juristes, des responsables de l'application de la loi et des journalistes, ce qui a contribué à améliorer la gouvernance économique globale et à appuyer la société civile.

¹ Tous les chiffres sont exprimés en dollars australiens.

E. CAMBODGE

17. L'assistance fournie au Cambodge fait une large place au renforcement des capacités, en particulier en vue d'assurer l'entretien et la réfection des routes nationales, ainsi que d'étendre le réseau électrique jusqu'aux collectivités éloignées. Le soutien à l'enseignement et à la formation au Cambodge s'effectue principalement au moyen de l'octroi de bourses d'études de perfectionnement aux étudiants cambodgiens afin de leur permettre d'étudier dans des universités australiennes.

F. SAMOA

18. Par l'intermédiaire d'organisations régionales telles que le Service de conseil en investissements étrangers, l'Australie fournit des conseils au gouvernement samoan sur les politiques et stratégies visant à attirer les investisseurs. Les efforts déployés incluent un appui ciblé visant à améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au financement et à l'investissement. L'Australie, en partenariat avec d'autres donateurs, appuie aussi le projet d'agrandissement du secteur de l'énergie électrique du Samoa. Dans le cadre de ce projet, elle assure un renforcement des capacités pour contribuer à l'amélioration du cadre réglementaire et de l'infrastructure du secteur afin d'aider les pouvoirs publics à répondre à la demande croissante d'électricité.

VIII. PROGRAMMES RÉGIONAUX ET MONDIAUX

19. Outre l'assistance bilatérale, différents programmes régionaux ou mondiaux induisent des transferts de technologie au bénéfice des PMA. Dans la plupart des cas, il est difficile de faire la part des dépenses consacrées spécifiquement aux PMA dans le cadre de ces programmes, mais il est certain que les PMA en bénéficient.

A. PROGRAMME ASEAN-AUSTRALIE DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

20. Le Programme de coopération pour le développement entre l'ASEAN et l'Australie (Phase II), est doté d'un budget de 57 millions de dollars australiens (2008-2015) et apporte un soutien en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique en faveur de l'intégration économique de l'ASEAN. Il est axé sur des activités visant à:

- renforcer le Secrétariat de l'ASEAN, par exemple, en finançant des experts, dans les domaines juridique, administratif et économique, et en menant des activités en faveur d'une réforme structurelle, par exemple, la mise en place d'un nouveau module pour les RH;
- assurer des recherches économiques de qualité, par exemple des études visant à évaluer les tendances et les perspectives concernant l'investissement dans l'ASEAN, l'élaboration d'un programme de travail logistique pour la mise en œuvre, et une étude diagnostique sur l'évaluation des besoins dans le domaine des services; et
- favoriser et appuyer la mise en œuvre des activités liées au Plan directeur de la Communauté économique de l'ASEAN, par exemple la promotion de l'Accord global sur l'investissement de l'ASEAN, la mise au point d'une boîte à outils et le renforcement des capacités en matière de formation en vue de créer en priorité une division chargée du travail dans le tourisme.

B. PROGRAMME DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DANS LE CADRE DE L'AANZFTA

21. L'Accord de libre-échange entre l'ASEAN, l'Australie et la Nouvelle-Zélande (AANZFTA) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Il comporte un chapitre sur la coopération économique – c'est

la première fois que l'Australie a inclus une telle disposition dans un accord de libre-échange. Le programme de coopération économique dans le cadre de l'AANZFTA comprend une Unité de soutien au sein du Secrétariat de l'ASEAN et des activités dans le cadre d'un programme de travail d'un montant pouvant aller jusqu'à 20 millions de dollars australiens sur cinq ans. Le Programme est destiné à fournir une assistance technique et un renforcement des capacités pour permettre aux États membres de l'ASEAN, en particulier les PMA, de mettre en œuvre l'accord de libre-échange.

C. PROJET DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE (OIE) VISANT À RENFORCER LES SERVICES VÉTÉRINAIRES POUR LUTTER CONTRE LA GRIPPE AVIAIRE ET D'AUTRES MALADIES PRIORITAIRES EN ASIE DU SUD-EST

22. Ce projet vise à aider les services vétérinaires de la région à respecter les normes internationales de qualité de l'OIE et à améliorer ainsi la gouvernance et leur capacité de contrôler et de prévenir l'émergence et réémergence transfrontières des épizooties. L'Australie y contribue à hauteur de 2,4 millions de dollars australiens sur trois ans (jusqu'en décembre 2010) afin de soutenir le réseau OIE/FAO "OFFLU" d'expertise sur la grippe animale (programme international de conseil scientifique et d'échanges techniques concernant la grippe aviaire), de réaliser des évaluations de la qualité et d'exécuter des activités de renforcement des capacités.

D. CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LA FIÈVRE APHTEUSE EN ASIE DU SUD-EST

23. Ce programme, exécuté par l'OIE, prévoit la coordination de la lutte contre la fièvre aphteuse entre neuf pays de l'ASEAN (Brunéi, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, RDP lao, Thaïlande et Viet Nam) et la Chine. L'objectif à long terme de cette campagne est de faciliter et promouvoir le commerce international des animaux et des produits d'origine animale en éradiquant la fièvre aphteuse dans les pays participants d'ici à 2020. Les mesures comprennent l'amélioration des normes vétérinaires et le renforcement du programme régional de lutte contre la fièvre aphteuse. Depuis 1996, l'Australie a injecté près de 6,6 millions de dollars australiens dans ce programme. La phase III du programme qui est actuellement en cours d'exécution couvre la période 2009-2011.

E. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LA RECHERCHE EN ÉCOSANTÉ SUR LES MALADIES INFECTIEUSES ÉMERGENTES

24. Ce programme, qui est exécuté par le Centre de recherches pour le développement international, permettra de renforcer les capacités de l'interface entre recherche et politique pour la recherche en écosanté sur les maladies infectieuses émergentes dans la région du Sud-Est asiatique. L'initiative finance, sous la forme de dons, des programmes de renforcement des capacités des méthodes de recherche appliquée en écosanté sur les maladies infectieuses émergentes à l'intention des principales parties prenantes de la région, ainsi qu'un projet de recherche sur la prévention et la diminution des maladies infectieuses émergentes dans les collectivités à risque du Sud-Est asiatique. L'Australie prévoit de fournir à compter de juin 2009 1,7 million de dollars australiens sur cinq ans.

F. BOURSES D'ÉTUDES AUSTRALIENNES

25. Les bourses d'études accordées par l'Australie offrent des possibilités d'études, de recherche et de perfectionnement en vue de soutenir la croissance dans la région et d'établir des liens durables aux niveaux individuel, institutionnel et national. Les programmes de bourses, administrés par l'AusAID, sont le programme de bourses de perfectionnement (ADS) et le programme de bourses de leadership (ALA). Ces programmes visent à renforcer la capacité des ressources humaines, à établir des partenariats et des liens, à examiner les questions prioritaires au niveau régional et à répondre aux besoins de développement à long terme des pays partenaires de l'Australie. Le Programme "Endeavour", administré par le Département de l'éducation, de l'emploi et des relations professionnelles (DEEWR) vise à renforcer les liens éducatifs, les compétences et le savoir grâce à

l'excellence de l'Australie dans les domaines de l'éducation, de la science et de la formation. À compter de 2006, l'Australie accordera des bourses d'un montant d'environ 1,4 milliard de dollars australiens sur cinq ans. Les PMA bénéficiant de ces programmes sont les suivants: Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Gambie, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Malawi, Maldives, Mozambique, Népal, Ouganda, RDP lao, Rwanda, Samoa, Sierra Leone, Tanzanie, Timor-Leste, Tuvalu, Vanuatu et Zambie.

G. CARAÏBES

26. L'Australie s'est engagée à fournir 60 millions de dollars australiens au titre de l'assistance régionale aux pays membres de la CARICOM entre l'exercice budgétaire 2009-2010 et l'exercice 2013-2014. Le programme concernant les Caraïbes est axé sur des initiatives régionales en matière de formation, qui incluent la fourniture de 80 bourses à long terme à des établissements australiens d'enseignement supérieur à l'intention de candidats en provenance d'organisations régionales, d'administrations publiques et d'universités. En outre, l'Australie a appuyé la mise en place d'un programme de formation en diplomatie axé sur les questions concernant les petits États insulaires. L'élaboration du volet du programme pour les Caraïbes relatif à la résilience de l'économie, qui aura pour but d'aider les petits États insulaires à faire face aux défis de l'économie mondiale, sera achevée en 2010-2011.

H. FONDS GLOBAL D'AFFECTATION SPÉCIALE DE L'OMC

27. Depuis 2002, l'Australie a contribué pour plus de 7,5 millions de dollars australiens au Fonds global d'affectation spéciale de l'OMC afin de fournir une assistance technique aux pays en développement Membres en vue de leur participation au Cycle de négociation de Doha. La contribution de l'Australie au Fonds pour 2010-2011 s'élève à 2 millions de dollars australiens.

28. L'Australie a aussi fourni 750 000 dollars australiens en 2009 au Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce afin d'aider les pays en développement à analyser et à mettre en œuvre les normes internationales relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, à la santé des animaux et à la préservation des végétaux.

29. En dehors de l'OMC, l'Australie a fourni 3 millions de dollars australiens au Centre consultatif sur la législation de l'OMC en 2010. Ce centre est un organisme intergouvernemental basé à Genève qui fournit une formation et des services juridiques subventionnés sur le droit de l'OMC aux pays en développement.

30. Ces contributions démontrent l'attachement constant de l'Australie envers le système commercial multilatéral et le Cycle de Doha. Et, en 2003, l'Australie a (unilatéralement) supprimé les droits et les contingents visant toutes les importations en provenance des pays les moins avancés et du Timor oriental. Les importations de l'Australie en provenance des PMA et du Timor oriental se sont considérablement accrues depuis 2003. La croissance des importations de marchandises en provenance des PMA et du Timor oriental a été plus importante que la croissance des importations en provenance du reste du monde.

IX. ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE EXÉCUTÉES PAR D'AUTRES ORGANISMES DU GOUVERNEMENT AUSTRALIEN

A. DÉPARTEMENT DES RESSOURCES, DE L'ÉNERGIE ET DU TOURISME

31. Le Département des ressources, de l'énergie et du tourisme finance le Secrétariat régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique du Partenariat pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (REEEP). Ce dernier est un partenariat mondial entre gouvernements, sociétés privées et

organisations internationales qui s'efforce de réduire les obstacles à la mise en œuvre des énergies renouvelables et des technologies énergétiques efficaces et se concentre sur les pays en développement et les marchés émergents. Le financement du Département permettra au Secrétariat régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique du REEEP de continuer à faciliter la mise en œuvre de solutions énergétiques propres et à promouvoir l'efficacité énergétique dans la région Pacifique, qui inclut un certain nombre de PMA, par l'intermédiaire de toute une gamme de projets.

B. DÉPARTEMENT DE L'INNOVATION, DE L'INDUSTRIE, DE LA SCIENCE ET DE LA RECHERCHE

Institut national de mesure

32. L'Institut national de mesure (INM) est l'organisme gouvernemental qui représente l'Australie auprès des principales instances régionales et internationales de métrologie (mesurage, science). À ce titre, l'INM est un membre très actif des deux principaux organismes régionaux de métrologie – le Forum de métrologie légale Asie-Pacifique (APLMF) et le Programme de métrologie Asie-Pacifique (APMP) auxquels participent quelque 20 à 25 pays de la région Asie-Pacifique, parmi lesquels des pays moins avancés et des pays en développement. À titre d'exemple, le Cambodge et la RDP de Corée sont membres de l'APLMF, tandis que le Bangladesh, le Népal et la RDP de Corée sont membres de l'APMP. Les experts de l'INM participent activement aux activités de transfert de technologie sous les auspices de l'APMP et de l'APLMF, ainsi qu'à des projets bilatéraux et multilatéraux d'assistance technique et de formation depuis plus de 20 ans. Les projets visaient principalement à renforcer les capacités en matière de mesurage scientifique et de métrologie légale et à fournir des avis et des conseils d'experts aux instituts de métrologie et aux autorités de métrologie légale nationaux correspondants.

33. Parmi les activités spécifiques auxquelles l'INM a participé en 2009-2010, il faut citer le Groupe d'experts de l'APEC sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires, à Washington DC – qui s'est concentré sur le renforcement des capacités des pays en développement et des pays les moins avancés de l'APEC – et l'atelier de métrologie légale de l'APLMF financé par l'APEC en Indonésie – qui était axé sur le renforcement des capacités des pays en développement et des pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique.

Organisation australienne de la science et de la technologie nucléaires

34. L'Organisation australienne de la science et de la technologie nucléaires (ANSTO) est un organisme public de recherche et le centre d'expertise australien dans le domaine nucléaire. Cette expertise s'applique à la production et à la recherche radiopharmaceutique, à la recherche sur l'environnement et les matières, à la diffraction des neutrons et à un ensemble d'autres disciplines. L'ANSTO fournit des conseils scientifiques et techniques en matière de politique générale au gouvernement pour toutes les questions relatives à la science et à la technologie nucléaires et elle aide le gouvernement à s'acquitter de sa tâche et de ses obligations au niveau régional et international. L'ANSTO mène avec les PMA des projets de partage des connaissances et du savoir-faire et de transfert de technologie afin de promouvoir une utilisation sûre et pacifique de la technologie nucléaire.

35. L'ANSTO participe à des projets dans le cadre du Forum pour la coopération nucléaire en Asie (FNCA); elle dirige en particulier un projet relatif aux systèmes de gestion de la sûreté des installations nucléaires auquel participent le Bangladesh, le Viet Nam, l'Indonésie, la Thaïlande, les Philippines, la Malaisie et la Chine (2009 à 2014). Le projet de la FNCA relatif aux systèmes de gestion de la sûreté représente un effort de coopération entre pays développés et pays en développement, y compris des pays moins avancés tels que le Bangladesh, en vue de définir quels sont les éléments essentiels des systèmes de gestion des risques dans les installations nucléaires, tels que les réacteurs destinés à la recherche, et d'échanger des renseignements à ce sujet, afin de

contribuer à améliorer la sûreté de ces installations. Dans le cadre du projet, des méthodes d'examen par les pairs de la gestion de la sûreté des installations nucléaires sont élaborées puis, par accord mutuel, des examens par les pairs sont effectués dans des instituts désignés dans les pays visés par le projet.

36. L'ANSTO a fourni une assistance aux pays de la région en vue d'instaurer les capacités nécessaires pour gérer dans des conditions de sécurité les sources radioactives, et est intervenu au Cambodge, au Viet Nam, aux Fidji, en Indonésie, en Malaisie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Philippines et en Thaïlande, de 2004 à 2010. Le projet aide les pays de l'Asie du Sud-Est, y compris les pays les moins avancés tels que le Cambodge, à mettre en place les capacités nécessaires pour satisfaire aux prescriptions réglementaires et aux prescriptions en matière de sûreté et de sécurité, afin de s'assurer que les sources radioactives utilisées en médecine, dans l'industrie, dans l'enseignement et dans la recherche sont gérées dans des conditions de sécurité, conformément aux bonnes pratiques internationales. Il les aide ensuite à commencer à mettre en œuvre ces prescriptions, principalement au moyen de cours de formation, d'ateliers à l'intention des formateurs, de missions de conseils techniques et d'examen par les pairs, des fonds étant utilisés par les organismes régionaux correspondants pour mener les formations et mettre en place les programmes pertinents de développement des infrastructures et des ressources humaines.

37. Plus généralement, l'ANSTO participe aussi au transfert de technologie dans le domaine nucléaire à des fins pacifiques dans le cadre du Programme de coopération technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique et, en particulier, de l'Accord régional connexe de coopération pour l'Asie et le Pacifique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires.

C. DÉPARTEMENT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AUSAID

38. Par l'intermédiaire de l'Initiative d'adaptation au changement climatique au niveau international (ICCAI), mise en œuvre conjointement par le Département du changement climatique et de l'efficacité énergétique et l'AusAID, le gouvernement australien investit 248,2 millions de dollars australiens sur cinq ans à compter de 2008-2009 afin de répondre aux besoins prioritaires d'adaptation au changement climatique dans les pays vulnérables de la région. Sur le plan géographique, l'ICCAI attache en priorité de l'importance aux nations insulaires voisines de l'Australie, qui comprennent les PMA suivants: Îles Salomon, Kiribati, Samoa, Timor-Leste, Tuvalu et Vanuatu.

39. L'ICCAI comprend quatre composantes interreliées qui, ensemble, permettront de fournir un train de mesures d'aide au développement coordonnées:

- amélioration des renseignements et de la connaissance scientifiques, tels que le transfert de technologie;
- planification stratégique et évaluations de la vulnérabilité;
- mise en œuvre, financement et coordination des mesures d'adaptation; et
- soutien multilatéral à l'adaptation au changement climatique.

40. Les grands objectifs du programme sont les suivants:

- établir une solide base politique, scientifique et analytique pour que l'action à long terme de l'Australie aide les pays en développement partenaires à s'adapter aux impacts du changement climatique. À cette fin, l'Australie a développé des capacités technologiques sur le territoire des pays partenaires;

- améliorer dans les pays partenaires la connaissance des impacts du changement climatique sur leurs systèmes naturels et socioéconomiques;
- renforcer les capacités des pays partenaires d'évaluer les principales vulnérabilités et les principaux risques du climat, formuler des stratégies et plans d'adaptation appropriés, et intégrer l'adaptation dans le processus décisionnel; et
- identifier les mesures d'adaptation prioritaires et contribuer à leur financement afin d'améliorer la capacité des pays partenaires de résister aux impacts du changement climatique.

41. Les principales activités actuellement menées dans le cadre de l'Initiative sont les suivantes:

- Le Programme scientifique du changement climatique dans le Pacifique (20 millions de dollars australiens, 2009 à 2011) aide les pays insulaires du Pacifique et le Timor-Leste à mieux comprendre comment le changement climatique les affectera.
- Le Programme des petites subventions à l'adaptation axé sur la collectivité de l'Asie-Pacifique (6 millions de dollars australiens, 2009 à 2013, y compris quelque 4 millions de dollars australiens pour les pays insulaires du Pacifique et le Timor-Leste) fournit des fonds pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation prioritaires au niveau local dans 14 pays insulaires du Pacifique, la sous-région du Mékong, le Timor-Leste et Sri Lanka.
- Le Programme des futurs leaders du climat dans le Pacifique (3 millions de dollars australiens, 2010 et 2011) permettra de créer un groupe de leaders dans le Pacifique qui auront une meilleure connaissance du changement climatique et des outils nécessaires pour mieux y résister; et
- l'Initiative de vulnérabilité et d'adaptation du delta du Mékong (contribution australienne de 1,14 million de dollars australiens, 2009 et 2010) vise à promouvoir une sensibilisation accrue aux principaux impacts socioéconomiques et environnementaux du changement climatique dans les 12 provinces du delta du Mékong et à renforcer la capacité des provinces du delta de s'adapter aux impacts du changement climatique.

42. Un soutien important est aussi fourni pour l'adaptation au changement climatique grâce à une meilleure gestion des ressources en eau dans le Pacifique. Il faudra à cette fin améliorer les infrastructures et capacités technologiques existantes des pays partenaires. On en trouvera des exemples ci-après:

- soutien accordé à la Stratégie du gouvernement de Tuvalu dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement et construction de quelques 300 grands réservoirs d'eaux pluviales dans la capitale, Funafuti. Des instructions sont données aux ménages pour entretenir des installations de captage des eaux sur les toits et gouttières des maisons et pour gérer les eaux recueillies à des fins domestiques. L'Australie met aussi à la disposition de Tuvalu un ingénieur hautement spécialisé pour l'aider à maximaliser sa contribution et celle des autres donateurs à la Stratégie; et
- programmes des petites subventions à Vanuatu, au Samoa et dans les Îles Salomon. Ces programmes assurent le financement des projets d'adaptation au changement climatique lancés par des collectivités. Au Samoa et à Vanuatu, les collectivités ont

accru leurs capacités de stockage de l'eau en construisant des réservoirs d'eaux pluviales. À Vanuatu, sur l'île d'Aniwa qui est exposée à la sécheresse, elles ont construit de petits appareils de dessalement fonctionnant à l'énergie solaire qui peuvent produire suffisamment d'eau douce potable.

43. Grâce au Projet permanent relatif aux prévisions météorologiques dans les pays insulaires du Pacifique, le Service météorologique australien coopère avec des industries tributaires du climat et des organismes publics dans dix pays du Pacifique à l'établissement de prévisions météorologiques à long terme (trois à six mois) sur mesure. Ce soutien aidera les gestionnaires des ressources en eau à prendre en compte les déficits prévus en pluie en augmentant la capacité de stockage. Les pays les moins avancés qui participent à ce programme sont les Îles Salomon, Vanuatu, Kiribati, Tuvalu et le Samoa.

44. L'Australie a contribué pour 9 millions de dollars australiens au Fonds pour les pays les moins avancés (LDCF) en 2009-2010, qui faisait suite à une contribution de 7,5 millions de dollars australiens l'année précédente. Ce Fonds soutient l'élaboration et la mise en œuvre des programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques (NAPA), qui prévoient un processus dans le cadre duquel les PMA définissent leurs besoins urgents et immédiats en matière d'adaptation et les classent par ordre de priorité. Ces besoins en matière d'adaptation pourraient inclure des activités de transfert de technologie si celles-ci étaient classées parmi les priorités par les PMA au cours du processus d'élaboration des NAPA.

45. Le Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques (PPCR), l'un des Fonds d'investissement pour le climat administré par la Banque mondiale, aide les pays en développement à faire de la résistance aux chocs climatiques un élément essentiel de leurs plans et décisions nationaux en matière de développement. Neuf des onze PPCR pilotes concernent des PMA: Bangladesh, Cambodge, Mozambique, Népal, Niger, Yémen, Zambie, région Pacifique (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga) et région Caraïbes (Dominique, Grenade, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines). Par l'intermédiaire de l'Initiative d'adaptation au changement climatique au niveau international, l'Australie a contribué pour 11,6 millions de dollars australiens au PPCR en 2009-2010, son engagement total se montant à 40 millions de dollars australiens entre 2008-2009 et 2010-2011.

D. IP AUSTRALIA (OFFICE AUSTRALIEN DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE)

46. L'Australie apporte son assistance au processus de transfert de technologie en facilitant l'instauration de régimes de propriété intellectuelle solides dans les pays de la région Asie-Pacifique. Le principal mécanisme destiné à faciliter cette évolution est constitué par le Groupe de travail conjoint Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) – Australie sur l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle dans la région Asie-Pacifique. Dans le cadre de ce groupe de travail, l'Australie et l'OMPI exécutent conjointement des projets de coopération technique en matière de propriété intellectuelle dans la région. La principale activité en 2009-2010 a été un atelier de perfectionnement consacré à l'examen des marques de fabrique ou de commerce traditionnelles et non traditionnelles. L'atelier, qui s'est tenu à Canberra du 19 au 23 octobre 2009, a attiré des participants en provenance de 18 pays de la région Asie-Pacifique – Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Hong Kong, Indonésie, Japon, République de Corée, RDP lao, Malaisie, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam.

47. L'atelier visait à souligner l'importance croissante des marques non traditionnelles pour les entrepreneurs et à partager les données d'expérience de IP Australia concernant l'examen des demandes relatives à ces marques. À cet égard, l'atelier a:

- dispensé un cours de perfectionnement concernant l'examen des marques de fabrique ou de commerce traditionnelles et non traditionnelles;
- informé les participants des faits nouveaux en droit international des marques de fabrique ou de commerce; et
- ménagé la possibilité d'échanger des vues et de partager des données d'expérience nationales en matière d'administration des systèmes de marques de fabrique ou de commerce.

E. AUSTRADE

48. La Commission australienne du commerce est l'organisme australien chargé du développement du commerce et de l'investissement. Elle s'occupe d'aider les entreprises, petites et grandes, dans une large gamme de domaines technologiques, à exporter et à investir au niveau international, y compris dans les pays les moins avancés. Austrade est également chargée d'attirer l'investissement direct étranger en Australie. Voici quelques exemples d'activités menées avec l'aide d'Austrade:

- une entreprise australienne de taille moyenne qui propose des solutions dans le domaine de l'énergie solaire a récemment établi un bureau aux Fidji en vue de déployer ses solutions dans les écoles éloignées, y compris dans les PMA;
- une grande entreprise australienne du secteur des TIC a mis en place plusieurs partenariats avec des entités de télécommunication des PMA du Pacifique fournissant des logiciels, des infrastructures et des services gérés dans le secteur des TIC (notamment aux Samoa, aux Îles Salomon et au Timor-Leste);
- une entreprise spécialisée en services de laboratoire a engagé un partenaire local et a effectué un transfert de protocoles d'essai en laboratoire et de pratiques de laboratoire et procédé au perfectionnement du personnel à l'échelle nationale dans les îles excentrées du Pacifique, aux Fidji, au Vanuatu, au Samoa, en Kiribati, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en Nouvelle-Calédonie;
- une société de conseil de taille moyenne fournit des services de conseil, y compris des formations et des cours de perfectionnement, dans le secteur des TI appliquées à la banque, à l'intention d'un conglomérat bancaire basé dans le Pacifique Sud – principalement en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Vanuatu et aux Fidji.

ANNEXE

Programme d'aide de l'Australie: Assistance technique de l'Australie aux pays les moins avancés 2009-2010

On trouvera ci-dessous un résumé de l'APD² fournie par l'Australie au titre de l'assistance technique aux pays les moins avancés pour 2009-2010 (chiffres préliminaires). On ne dispose pas de données sur les éléments du transfert de technologie dans le domaine de la propriété intellectuelle mais les chiffres ci-dessous rendent compte de l'importance du transfert de savoir et du renforcement des capacités qui ont lieu dans le cadre de l'assistance technique.

Total de l'APD fournie par l'Australie aux pays les moins avancés en 2009-2010

Nom du pays	Dépenses préliminaires pour 2009-2010, en dollars australiens
Afghanistan	112 523 735,36
Angola	0,00
Bangladesh	76 234 439,14
Bénin	135 630,00
Bhoutan	6 709 017,03
Burkina Faso	135 631,87
Burundi	478 487,48
Cambodge	76 673 677,12
Comores	1 421,52
Congo, Rép. dém.	8 650 239,90
Érythrée	1 453,59
Éthiopie	2 088 872,04
Guinée-Bissau	84 391,79
Haïti	24 872 158,84
Îles Salomon	265 053 009,31
Kiribati	21 348 508,05
Lesotho	191 139,63
Libéria	61 353,27
Madagascar	281,55
Malawi	3 534 641,29
Maldives	4 477 606,48
Mali	37,03
Mozambique	9 610 470,18
Myanmar (Birmanie)	36 399 485,75
Népal	25 161 952,26
Niger	135 630,00
Ouganda	6 855 081,01
RDP lao	112 578 159,49
République centrafricaine	14 285,71
Rwanda	140 763,60
Samoa	41 249 676,37
Sénégal	135 630,00
Sierra Leone	150 362,82
Somalie	5 514 288,13
Soudan	8 588 567,05
Tanzanie	3 425 308,30

² APD signifie "Aide publique au développement".

Nom du pays	Dépenses préliminaires pour 2009-2010, en dollars australiens
Tchad	242 772,30
Timor-Leste (Timor oriental)	132 589 943,11
Togo	4,37
Tuvalu	6 463 221,31
Vanuatu	62 149 001,14
Yémen	2 285 802,66
Zambie	651 534,06
Total	1 057 597 671,93
